

**GREFFE DU TRIBUNAL DES ACTIVITES ECONOMIQUES DE PARIS**

26 MAI 2025

Avis1

Référence : 2025036533

No Greffe: P202502007  
Jugement du : 26/05/2025

Ouverture d'une liquidation judiciaire simplifiée obligatoire (DCP) sur DECLARATION DE CESSATION DES PAIEMENTS  
Fixe la clôture de la procédure au 26/11/2025, (Article L.643-9 du Code de Commerce).

A l'égard de :  
M. Francisco Beselga  
138 rue du Faubourg Saint-Martin 75010 Paris  
Nom commercial : CAFÉ MOUSTACHE  
Enseigne : CAFÉ MOUSTACHE  
Activité : Bar débit de boissons  
N° du Registre du Commerce et des Sociétés de Paris : 519669279

Date de cessation des paiements : 02/05/2025

Nomme  
Juge commissaire : M. Patrick Armand

Nomme  
Mandataire judiciaire liquidateur : SAS GEMMJ en la personne de Me Geoffrey Morand  
17 rue de la Ville l'Evêque 75008 Paris

*Les créanciers sont invités à produire leur titre de créances entre les mains du mandataire judiciaire dans un délai de deux mois à compter de la publication au BODACC du présent jugement.*

MENTION A NE PAS PUBLIER  
*Nomme commissaire de justice:* SCP Libert-Hara-Sejourant  
25 rue Le Peletier 75009 Paris  
Aux fins de réaliser l'inventaire et la prise prévue à l'article L.622-6 du code de commerce.  
Fixe le délai de dépôt de l'inventaire à 3 semaines à compter du présent jugement

Le greffier,





**Greffé du Tribunal des Activités Économiques de Paris**

1 quai de la Corse  
75198 Paris Cedex 04

**ETAT RELATIF AUX INSCRIPTIONS DES PRIVILÈGES ET PUBLICATIONS**

Privilèges requis : Nantissements de parts de société civile

Protêts

Prêts et délais

Warrants (trois catégories)

Gages sans dépossession

Gages des stocks

Nantissements de l'outillage matériel et équipement

Nantissements conventionnels de parts sociales (SC, SARL, SNC)

Privilèges de vendeur et action résolutoire

Nantissements du fonds de commerce

Nantissements du fonds artisanal

Nantissements judiciaires

Déclarations de créances

Hypothèque maritime

Actes de saisie sur les navires

Acte ou jugement translatif, constitutif ou déclaratif de propriété ou de droits réels portant sur un bateau

Hypothèque fluviale

Actes de saisie de bateaux

Biens inaliénables

Publicités de contrats de location

Publicités de clauses de réserve de propriété

Privilèges du Trésor

Privilèges de Sécurité Sociale - Régime complémentaire

Warrants agricoles

Opération de crédit-bail en matière mobilière

Saisie pénale de fonds de commerce

Logement indigne

Sur :

**Mr BESELGA Francisco**

RCS 519 669 279

Adresse : 138 rue du Faubourg Saint-Martin 75010 Paris

Débiteur N° : 20110003696

**Nantissements de parts de société civile (\*) (\*\*)** à jour au 27/05/2025

NEANT

**Protêts** à jour au 27/05/2025

NEANT

**Prêts et délais** à jour au 27/05/2025

NEANT

**Warrants (trois catégories)** à jour au 27/05/2025

NEANT

**Gages sans dépossession** à jour au 27/05/2025

NEANT



Sous réserve d'inscriptions pouvant exister à une autre adresse dans Paris ou dans le ressort d'un autre Greffe.

**Gages des stocks (\*)** à jour au 27/05/2025

NEANT

Sous réserve d'inscriptions pouvant exister à une autre adresse dans Paris ou dans le ressort d'un autre Greffe.

**Nantissements de l'outillage matériel et équipement (\*)** à jour au 27/05/2025

NEANT

**Nantissements conventionnels de parts sociales (SC, SARL, SNC) (\*) (\*\*)** à jour au 27/05/2025

NEANT

**Privilèges de vendeur et action résolutoire** à jour au 27/05/2025

NEANT

**Nantissements du fonds de commerce** à jour  
au 27/05/2025

2 INSCRIPTIONS

Date	N°	N° National	Montant	Créanciers - Mentions
26/11/2015	5369		23 460,00 EUR	Acte SOUS-SEING PRIVÉ en date du 23/11/2015 BANQUE CIC EST, 31 RUE JEAN WENGER VALENTIN 67000 STRASBOURG Elisant domicile ; CIC PARIS ETIENNE MARCEL 11 RUE DE TURBIGO 75001 PARIS
12/12/2019	4885		24 660,00 EUR	Acte SOUS-SEING PRIVÉ en date du 03/12/2019 LA BANQUE CIC EST, 31 rue Jean Wenger Valentin 67000 Strasbourg Elisant domicile ; à CIC Paris Louvre Etienne Marcel 11 rue de Turbigo 75001 Paris

**Nantissements du fonds artisanal** à jour au 27/05/2025

NEANT

**Nantissements judiciaires** à jour au 27/05/2025

NEANT

**Déclarations de créances** à jour au 27/05/2025

NEANT

**Hypothèque maritime** à jour au 27/05/2025

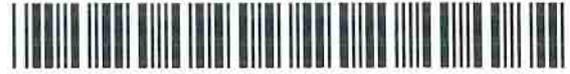
NEANT

**Actes de saisie sur les navires** à jour au 27/05/2025

NEANT

**Acte ou jugement translatif, constitutif ou déclaratif de propriété ou de droits réels portant sur un bateau** à jour au 27/05/2025

NEANT



**Hypothèque fluviale** à jour au 27/05/2025

---

NEANT

**Actes de saisie de bateaux** à jour au 27/05/2025

---

NEANT

**Biens inaliénables** à jour au 27/05/2025

---

NEANT

**Publicités de contrats de location** à jour au 27/05/2025

---

NEANT

**Publicités de clauses de réserve de propriété** à jour au 27/05/2025

---

NEANT

**Privilèges du Trésor** à jour au 27/05/2025

---

NEANT

**Privilèges de Sécurité Sociale - Régime complémentaire** à jour au 27/05/2025

---

NEANT

**Warrants agricoles (\*\*\*)** à jour au 27/05/2025

---

NEANT

**Opération de crédit-bail en matière mobilière** à jour au 27/05/2025

---

NEANT

**Saisie pénale de fonds de commerce (\*\*\*\*)** à jour au 27/05/2025

---

NEANT

**Logement indigne** à jour au 27/05/2025

---

NEANT



\* **NB** : Depuis le 1er janvier 2022, le nantissement conventionnel de parts sociales de société civile est inscrit sur le registre des gages sans dépossession. C'est également le cas de l'ex-nantissement de l'outillage et du matériel d'équipement et du gage des stocks, lesquels font désormais l'objet d'un gage sans dépossession de droit commun. Pour la période antérieure et les inscriptions de nantissements judiciaires, nous vous invitons à vérifier l'existence d'éventuelle(s) autre(s) inscription(s) en sollicitant du greffier la délivrance d'un état d'inscription(s) prise(s) sur le fichier des nantissements de parts de sociétés civiles (article 57 abrogé du décret n° 78-704 du 3 juillet 1978), sur le registre public tenu au greffe du tribunal dans le ressort duquel le fonds est exploité (article L.525-3 abrogé du code de commerce renvoyant à l'article L.142-3 code de commerce) ou sur le registre public tenu au greffe du tribunal dans le ressort duquel le débiteur a son siège ou son domicile (article L.527-4 abrogé du code de commerce).

\*\* **NB** : L'information d'un nantissement judiciaire de parts de société civile publié après le 1er janvier 2022 nécessite la consultation des actes déposés en annexe du RCS du siège de la société dont les parts sont nanties.

\*\*\* **NB** : Le présent état ne révèle que les inscriptions des warrants agricoles prises à compter du 01/01/2023 et les publicités prises antérieurement au 01/01/2023 demeurent inscrites dans les registres tenus par les tribunaux judiciaires compétents pour les recevoir jusqu'au 31/12/2022.

\*\*\*\* **NB** : L'information d'une saisie pénale publiée avant le 1er janvier 2023 nécessite l'interrogation du registre des sûretés mobilières, 4°.

Délivré à Paris, le 28 mai 2025

Le Greffier,